

Ecole Maurice Martinon

1 rue des écoles

79100 Ste verge

Mail : ce.0790346X@ac-poitiers.fr

Téléphone : 05 49 68 15 42

Date : jeudi 20 octobre 2022

Horaire : 18h30 à 20h30

Présent.e.s	Absent.e.s
MUNICIPALITE	
Aline BERTHONNEAU (attachée aux affaires scolaires)	Martial BRUNET (maire de Ste-Verge) excusé
DDEN	
Roger CHEVALIER	
REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES	
Stéphanie HERAULT Céline BOISSELIER Pauline PERONNET Emilie BOUGOUIN Maëva PARREAU Céline DEROUARD Céline MARILLAUD	
EDUCATION NATIONALE	
Enseignants : Laëtitia GONÇALVES (directrice d'école) Karine BOUCHETEAU Anne MAURY Manon CARN Lauriane ROQUIER	Inspectrice de l'Education Nationale Clémentine TAVANT Yanis BENBRIK KEHAMON excusé

Ordre du Jour :

- 1- Bilan des élections
- 2- Composition et fonctionnement du conseil d'école
- 3- Bilan de la rentrée scolaire 2022 : personnel, effectifs et répartition
- 4- Le vote du règlement intérieur de l'école
- 5- Les évaluations nationales CP CE1
- 6- L'hygiène et la sécurité dans l'école
- 7- Le programme pHARe
- 8- Travaux et achats à réaliser
- 9- Bilan financier
- 10- Projets et sorties
- 11- APE
- 12- Les questions diverses des représentants de parents d'élèves

1- Bilan des élections

Le scrutin a eu lieu le **vendredi 7 octobre** dernier :

164 inscrits

66 votants (soit un taux de participation de 40.24 % - contre 41% l'an passé).

23 bulletins nuls ou blancs.

Ont été élus :

RPE titulaires : Stéphanie HERAULT, Pauline PERONNET, Emilie BOUGOUIN, Maëva PARREAU, Céline DEROUARD

RPE suppléants : Céline BOISSELIER, Céline MARILLAUD

Céline Boisselier, Pauline Peronnet, Céline Derouard et Céline Marillaud **se sont chargées de la préparation matérielle des élections.**

Stéphanie HERAULT **était présente au dépouillement.**

Les parents peuvent contacter les parents élus par :

L'adresse mail : rpesainteverge@gmail.com

La boîte aux lettres (bleue)

La possibilité de mettre une permanence est à l'étude.

2- Composition et fonctionnement du conseil d'école

Le conseil d'école est constitué pour une année jusqu'au renouvellement de ses membres, c'est à dire jusqu'aux prochaines élections des représentants en octobre 2023. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats des élections des parents d'élèves. Deux autres réunions auront donc lieu :

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- La directrice de l'école ou présidente
- Deux élus (le maire ou son représentant et un conseiller municipal)
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- Un des maîtres du RASED
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école
- Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.
- L'inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

La présidence établit l'ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres et anime le conseil. Elle peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Elle a la responsabilité du compte- rendu avec le ou les secrétaires.

Les missions du conseil d'école : Sur proposition de la directrice, le conseil d'école :

v Vote le règlement intérieur de l'école

v Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire

v Donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école :

- Les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux
- L'utilisation des moyens alloués à l'école
- Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
- Les activités périscolaires
- La restauration et l'hygiène scolaire
- La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire

v Adopte le projet d'école

v Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles

v Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

v Reçoit une information sur :

- Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers
- L'organisation des aides spécialisées

Prochains conseils d'école (à 18h30) : 16 mars et 29 juin

3- Bilan de la rentrée scolaire 2022 : personnel, effectifs et répartition

Personnel enseignant :

115 enfants inscrits à la rentrée :

- 6 enfants radiés à ce jour (1 départ pour IME, 2 départs pour déménagements, 1 départ pour raison personnelle et 2 enfants qui ont retardé leur arrivée en France.)
- 3 inscriptions pour après les vacances (2 réinscription : enfants qui avaient retardé leur arrivée)

EFFECTIFS : 112 élèves (82 familles)							
MATERNELLE : 50 (29 familles)			ELEMENTAIRE : 62 (53 familles)				
CYCLE 1 : 50 élèves			CYCLE 2 : 38 élèves			CYCLE 3 : 24 élèves	
PS nés en 2019	MS nés en 2018	GS nés en 2017	CP nés en 2016	CE1 nés en 2015	CE2 nés en 2014	CM1 nés en 2013	CM2 nés en 2012
16	20	14	15	8	15	13	11
23 élèves (14 familles) (16+7)		27 élèves (15 familles) (13+14)	23 élèves (17 familles)		21 élèves (19 familles) (15+6)		18 élèves (17 familles) (7+11)
Manon CARN		Laëtitia GONCALVES Yanis Benbrik kerhamon	Anne MAURY		Karine BOUCHETEAU		Lauriane ROQUIER
PS MS		MS GS	CP CE1		CE2 CM1		CM1 CM2

Le RASED (Réseau d'aide aux élèves en difficulté) :

Chloé GUERRIN : la psychologue scolaire

Murielle Guerineau : enseignante spécialisée à l'école ponctuellement.

Personnel communal :

Andressa DIAS (ATSEM en classe de MS-GS)

Elaura FAIA (ATSEM en classe de PS-MS + TAP + Ménage)

Sylvie RABY-NOVELLO (Transport scolaire + Bibliothèque + Surveillance de cour + TAP + Ménage)

Béatrice TEILLET (Garderie + Cantine +TAP)

Eden ROUSSEL : (Ménage + TAP)

Véronique GOUSSE : (Ménage + TAP+ cantine)

Nathalie MIRAULT (Activités Péri-Scolaires)

Stéphanie DIEUMEGARD (Cantine + Activités Péri-Scolaires + Ménage + TAP)

Yvette FORATIER (Cantine + TAP)

Mickael LEVESQUE (Cantine)

4- Le vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école a été élaboré en conseil des maitres à partir du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, diffusé en JUIN 2022.

Il tient compte de la spécificité de l'école. Le règlement intérieur a été transmis préalablement aux parents élus et aux élus afin qu'ils puissent le consulter et l'annoter avant le conseil pour être voté.

Il sera consultable dans le bureau de la directrice et sur le site de l'école.

VOTE : l'avenant est adopté.

5- Les évaluations nationales CP CE1

Les passations des évaluations ont été organisées par chaque école du **12 au 23 septembre**, et la saisie des réponses des élèves du **12 au 30 septembre**.

Les parents seront rencontrés pour faire un bilan suivant les besoins.

CP		Compétences évaluées	
		MATHEMATIQUES	FRANCAIS
		Lire des nombres entiers Ecrire des nombres entiers Résoudre des problèmes Quantifier des collections Comparer des nombres Associer un nombre à une position Espace et géométrie Reproduire un assemblage	Reconnaître des lettres Connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent Manipuler des phonèmes Manipuler des syllabes Comprendre des mots lus par l'enseignant(e) Comprendre des phrases lues par l'enseignant(e) Comprendre des textes lus par l'enseignant(e)
Résultats aux évaluations			
		4 élèves (dont 3 ayant un profil particulier) sont en difficulté sur plusieurs des compétences	3 élèves ayant un profil particulier sont en difficulté sur plusieurs des compétences 6 élèves fragiles sur la compétence comprendre des mots lus par l'enseignant 1 élève sur la compétence manipuler des syllabes

CE1		Compétences évaluées	
		MATHEMATIQUES	FRANCAIS
		Lire des nombres entiers Ecrire des nombres entiers Résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul Calculer mentalement Additionner Soustraire Associer un nombre entier à une position Reproduire un assemblage	Ecrire des syllabes simples et complexes Ecrire des mots Comprendre des mots lus par l'enseignant(e) Comprendre des phrases lues par l'enseignant(e) Lire à voix haute des mots Lire à voix haute un texte Comprendre des phrases lues seul(e) Comprendre des textes lus seul(e)
Résultats aux évaluations			
		2 élèves ayant un profil particulier sont en difficulté sur plusieurs des compétences 6 élèves fragiles en résolution de problème, 2 en calcul	1 élève à besoin et 2 fragiles sur la compétence comprendre un texte lu seul, 1 sur la compétence lire une phrase lue seul

Très bons résultats tant en CP qu'en CE1.

L'attention doit être portée sur la résolution de problèmes et le vocabulaire (dans les exercices proposés, les mots étaient lus seuls hors contexte).

6- L'hygiène et sécurité dans l'école

Hygiène :

Le protocole sanitaire a été envoyé par mail dans les familles peu avant la rentrée. Il est disponible sur le site de l'école ou en version papier dans le bureau de la directrice.

Au regard de la situation sanitaire à la rentrée, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau **socle** a été retenu pour l'ensemble du territoire national.

En cas de fermeture de classe (ou d'école) à cause de la situation sanitaire, il nous revient de mettre en place un plan de continuité pédagogique. Il a été décidé que la communication avec les familles se ferait par mail, par téléphone pour les familles n'ayant pas d'adresse mail. Le travail sera déposé sur le site internet de l'école ou mis à disposition en version papier à l'école pour les familles qui n'auraient pas de connexion internet.

Les familles qui n'auraient pas la possibilité d'imprimer les documents de travail pourront se rendre à l'école pour disposer des documents en version papier.

Sécurité :

Les mesures qui ont été mises en place à la rentrée 2016 pour prévenir et sécuriser les espaces scolaires sont maintenues. Les portes d'accès à l'école sont fermées pendant la journée de classe et une sonnette permet aux personnes ayant besoin d'entrer à l'école de se signaler (élève en retard, taxi, psychologue scolaire...).

Les consignes de sécurité restent affichées dans l'école. La fermeture à clé de toutes les portes, y compris celles donnant sur les cours de récréation reste en vigueur.

- **3 exercices d'évacuation** (incendie) : le premier a eu lieu le 15/09/22. Le personnel était informé. Les consignes ont été très bien respectées. Le temps d'évacuation est de 3 minutes. Le second se déroulera en janvier sur la pause méridienne et le dernier en mai 2023 sur le temps de sieste des maternelles (fin).
- **3 exercices PPMS** (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

2 exercices PPMS attentat-intrusion et 1 exercice PPMS Risques majeurs. Le premier exercice attentat intrusion a eu lieu le 19 octobre 2022. Les 2 autres se dérouleront en janvier et mars. Les enfants seront prévenus et préparés pour l'exercice quelques jours auparavant. Les familles seront également tenues au courant.

Nous rappelons aux parents que, en cas d'alerte risques majeurs, par exemple, accident de transport de matières dangereuses, ils ne doivent pas venir chercher les enfants à l'école, éviter de téléphoner à l'école afin de libérer la ligne téléphonique et écouter la radio afin de recevoir les informations nécessaires.

En cas d'attentat-intrusion, deux réactions sont possibles : s'enfermer ou s'échapper.

7- Le programme pHARe

Le programme pHARe est un programme de lutte contre le harcèlement entre élèves. Ce dernier se présente comme une stratégie globale de prévention et d'intervention qui va combiner plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets.

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Selon la circulaire n°2013-100 du 13/08/2013, un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves.

Il s'agit d'une situation induisant une souffrance psychologique, qui se répète régulièrement.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques :

- l'apparence physique (poids, taille, couleur de cheveux...)
- le sexe (garçon efféminé, fille jugée trop masculine...)
- un handicap (physique, psychique ou mental)
- un trouble de la communication (bégaiement)
- l'appartenance à un groupe social ou culturel particuliers
- des centres d'intérêts différents

Il est important de savoir le repérer et l'identifier. C'est l'affaire de toute la communauté éducative : équipe enseignante ; IEN ; psychologue, infirmier, médecin scolaire ; agents municipaux ; parents d'élèves ; mais aussi élèves. Il faut croiser les regards, afin de mieux observer les différentes situations dans lesquelles se trouve l'enfant et son comportement.

Le programme :

Il exige la constitution d'une équipe locale de circonscription et pluri catégorielle de 5 personnels. (Clémentine Tavant (IEN), Frédérique Bossard (directrice Ferdinand Jaurès), Baptiste Roussel , Julie drapeau (infirmière), Colette Sageloly (psychologue)

■ **L'adhésion à Phare 1 engage l'école pendant 2 ans** à mettre en œuvre concrètement un certain nombre de dispositifs pour prendre en charge des situations de harcèlement et à respecter un film annuel prédéfini dans la charte d'engagement.

■ **L'adhésion à Phare 1 engage l'école à dispenser le programme des 10 heures annuelles d'apprentissages**

10h annuelles seront proposées aux élèves du CP à la 3ème afin de développer leurs compétences psychosociales, leur capacité à travailler collectivement, leur empathie et ainsi aborder toutes les facettes de la prévention du harcèlement par des biais ludiques et pédagogiques.

Les personnels qui organisent et dispensent ces 10h d'apprentissages sont désignés sous l'appellation « **équipe programme** ». Dans le premier degré, l'équipe programme est **composée du directeur et des enseignants de l'école**.

Ces actions de sensibilisation s'inscrivent dans le programme d'éducation à la citoyenneté des élèves, et, plus largement, dans le cadre du plan de prévention des violences et harcèlement des écoles et établissements.

Des malettes pédagogiques sont organisées par cycles : cycle 2, cycle 3, cycle 4. Chaque mallette par cycle inclut de nombreuses ressources, de formes différentes, ludiques, culturelles, de littérature jeunesse, qui sont complémentaires et adaptées à l'âge des élèves.

La mallette pédagogique offre ainsi l'opportunité aux équipes pédagogiques :

- de mieux comprendre ces phénomènes afin d'aborder ces sujets très sereinement avec les élèves ;
- de débattre avec les élèves des problématiques d'intimidation, de harcèlement et de cyberharcèlement ;
- de donner la parole aux élèves en les rendant acteurs de la prévention ;
- de favoriser le respect d'autrui et de promouvoir une école attentive aux vulnérabilités en travaillant au développement des compétences psychosociales.

■ **L'adhésion à Phare 1 engage l'école à organiser des temps de sensibilisation destinés aux parents d'élèves**

L'objectif est d'informer les parents d'élèves de l'existence d'un programme global de prévention et de prise en charge du harcèlement qui va mobiliser l'ensemble de la communauté éducative.

■ **L'adhésion à Phare 1 engage l'école à organiser des temps de sensibilisation pour les personnels**

Le harcèlement se déroule dans tous les lieux pendant et hors temps scolaire. Il est donc nécessaire de sensibiliser tous les adultes afin qu'ils soient en mesure d'agir dès les premières manifestations du harcèlement. Cette communauté protectrice aura une bonne maîtrise des dispositifs de prise en charge mis en place au sein de l'école ou l'établissement : équipe ressources, protocole de pris en charge, ambassadeurs collégiens...

Un temps d'échanges sera organisé avec le personnel communal pour les informer de la mise en œuvre d'un protocole élaboré avec la municipalité pour réagir à bon escient face à des situations de harcèlement.

■ **L'adhésion à Phare 1 engage l'école à participer à la journée Non au harcèlement**

La journée nationale de mobilisation pour prévenir et lutter contre le harcèlement entre élèves aura lieu **jeudi 10 novembre 2022**. Des activités seront menées en classe lors de cette journée dans l'école et une soirée sera organisée le soir même pour toute la communauté éducative.

L'espace Non au harcèlement du site education.gouv.fr donnera accès à tous les outils de la campagne Non au harcèlement.

■ **L'adhésion à Phare 1 engage l'école à participer au Prix Non au harcèlement**

Organisé par le ministère de l'Éducation nationale avec le soutien de la Mutuelle MAE, le Prix Non au harcèlement a pour objectif de **donner la parole aux jeunes des écoles**, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à **travers la création d'une affiche ou d'une vidéo**, qui servira de support de communication pour le projet qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Procédure en cas de harcèlement à l'école :

L'élève victime ou un de ses parents doit informer son enseignante qui informera la directrice. Les parents peuvent aussi informer la directrice qui prendra en charge la situation selon le protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles : recueillir le témoignage de la victime, des témoins, avec l'auteur présumé et avec les parents et décider des mesures de protection pour la victime et des mesures de punitions, sanctions ou de réparations pour l'auteur.

La directrice informera l'IEN de la situation.

Travaux :

Bibliothèque :

- Fenêtre côté tables à vérifier au niveau de l'ouverture
- Fixer le tableau côté tables

Classe Laetitia :

- 2 crochets de chaque côté de la fenêtre coin biblio pour mettre un fil

Classe Manon :

- Mettre 2 étagères où il y avait le rideau
- Planche à fixer sous le tableau de la classe
- Prise de courant à ajouter au milieu sur le mur du fond
- Enlever les luminaires sur les murs
- Fils à tendre le long des murs pour faciliter les affichages
- Loquet à mettre côté classe sur la porte qui mène aux toilettes

Classe Karine :

- Mettre un crochet à droite du tableau à craie près du placard pour accrocher 2 grandes règles
- Bandes blanches sur le mur derrière le bureau
- 4 tables à modifier (descendre d'un cran la grande table devant, remonter un peu celle située sous le tableau blanc et descendre d'un cran les 2 du fond)

Classe Anne :

- Mettre une tablette sous table ordinateur

Dortoir :

- Mettre une tablette pour poser le téléphone sur le mur en face la rambarde
- Petite chaise rouge à réparer

Salle des maitresses :

- Mettre une tablette pour poser le téléphone au-dessus du four
- Chaise pliante rouge à ressouder

Bureau de direction :

- Porte à raboter pour éviter qu'elle se bloque
- Chaises à consolider

Achats mairie :

- Un ordinateur pour la classe de PS MS
- Des bascules pour la cour maternelle

Achats école :

Deux disques durs SSD pour booster les ordinateurs portables des classes des CE2 CM1 et CM1 CM2.

10- Bilan financier

→ Chaque année civile, **la municipalité** alloue une somme d'argent à l'école pour des dépenses liées aux activités pédagogiques (fournitures scolaires, achats de fichiers, de manuels, de livres, de matériel de sport, papier et encre pour les photocopies, matériel informatique...). Cette année la subvention s'est élevée à **6120 euros**.
Il nous reste actuellement **662.54 euros**. (Comptes détaillés en annexe)

→ L'école adhère à l'**OCCE** pour une cotisation qui s'élève à **303.45 euros**. Cette association nous permet d'assurer les élèves sur le temps scolaire et d'avoir un compte bancaire pour gérer les dépenses concernant des achats de jeux pour les classes, les récréations, les ingrédients pour la cuisine, les chocolats du calendrier de l'avent, les sorties, la pharmacie, piles, timbres...).

La gestion de ce compte se déroule sur une année scolaire. Les principales sources de revenus sont les cotisations des parents en début d'année et la photo scolaire. S'ajoutent à cela les dons de l'APE tout au long de l'année.

Actuellement, nous avons **5168.85 euros** sur le compte et **130.72 euros** en caisse (comptes détaillés en annexe).

Nous avons investi, cette rentrée, dans des bacs et des tapis pour la bibliothèque, dans des petites enceintes pour 3 classes et une sono pour les plus grosses manifestations. Elle pourra être utilisée par l'APE et mise en location pour les parents de l'école afin de permettre une nouvelle source de revenus.

11- Projets/ sorties

→ Projets d'école :

- **Nouvel aménagement de la bibliothèque école** avec une partie détente pour la lecture et une autre destinée au travail sur feuilles, sur tablettes....

Cette dernière est aussi utilisée par Céline Godfrin, conseillère numérique, employée par la commune pour aider les habitants à utiliser l'outil informatique, les logiciels, les applis, le traitement de texte et entreprendre les démarches administratives en ligne tous les lundis, mardis et mercredis (semaine paire), le matin.

- **Programme pHARe : (VOIR paragraphe 7)**

→ Projets de classes :

PS MS : Manon Carn

- théâtre "De l'autre côté" 14/03
- les végétaux (plantations, sorties nature)
- le vélo (période 5)
- l'alimentation (une recette tous les mois + le restaurant avec l'autre classe de mater)
- Projet musique : « Musique et danses traditionnelles » en attente

MS GS : Laetitia Goncalves

- Théâtre « Les petites géométries » jeudi 12 janvier 2023
- Projet musique : « Musique et danses traditionnelles » en attente
- Projet sécurité routière (une année sur 2) en période 5
- Projet autour des 5 sens sur l'année en liaison avec l'alimentation, la musique, la motricité
- Cycle piscine en période 5 pour les GS uniquement

CP CE1 : Anne Maury

- Projet voyage dans le temps : au travers des albums étudiés en littérature, nous ferons un travail en temps en parallèle sur les périodes historiques. Une sortie sera prévue en fonction de ce thème : lieu et date à définir.
- Projet sécurité routière : en période 5, cycle vélo (parcours de maniabilité à l'école) et en parallèle, éducation à la sécurité routière.
- Projet musique : une demande d'intervention "Chants et danses traditionnels" a été faite auprès du Conservatoire de musique. Le professeur qui devrait intervenir doit encore prendre contact avec l'école pour définir les modalités.
- Sortie théâtre : le 5 octobre, les CP-CE1 sont allés voir un spectacle ("Le plus petit cirque du bord du bout du monde") au théâtre de Thouars. En prolongement de ce spectacle, un cycle "accrosport et arts du cirque" sera mis en place.
- Le programme de sciences abordant cette année la croissance des végétaux, une demande d'intervention sera faite auprès de Mr Rard, intervenant de la Communauté de Commune, autour de la création d'un herbier des différentes espèces végétales trouvées à l'école puis sur un site à définir proche de l'école.
- Cycle piscine en période 5
- Intervention de Céline Godfrin, conseillère numérique, un mercredi sur 2

CE2 CM1 : Karine Boucheteau

- Projet sur le temps (sorties scolaires, arts et lectures au fil de l'année)
- Des activités et sorties de proximité pour étudier l'environnement, les végétaux.
- Théâtre « Entordu » vendredi 6 janvier 2023
- Projet musique : « Musique et danses traditionnelles » en attente

- Projet sécurité routière : en période 5

CM1 CM2 : Lauriane Roquier

- Cycle piscine en cours
 - Période 2 : Réaliser des cartes de voeux pour les personnes âgées qui résident à Sainte-Verge
 - Projet école-collège : Défis mathématiques
 - Théâtre "La tête ailleurs" le 22 février 2023
 - Projet sécurité routière : en période 5
- + Sortie(s) à la journée non définie(s)
- Echanges avec une classe de Charente Maritime

12- APE

L'Assemblée Générale a eu lieu le 22 septembre 2022 pour élire le nouveau bureau et réfléchir aux différentes actions à mener sur l'année.

Président : Simon Desiderio

Vice président : Charlotte Bruneteau et Céline Bertrand

Trésorier : Alexis Basset

Vice trésorier : Vanessa Baurry et Lucie Morisset

Secrétaire : Aurélie Bernard

Secrétaire adjoint : Kelly Mérias et Margaux Cadran

- **Commande de Brioches et jus de pommes** : Le bon de commande a été transmis aux parents et la limite de commande est fixée au 21 octobre 2022.
- **Goûter d'Halloween** (offert par l'APE): le 21 octobre 2022 vers 16h30 heures au city stade.
- **Marché de Noël** : 16 décembre 2022 avec des produits locaux d'artisans et des réalisations des enfants

13- Les questions diverses des représentants de parents d'élèves

1- Est-ce qu'il serait possible d'avoir un lieu de rencontre avec des permanences pour l'APE et les RPE ?
Les salles sous la cantine peuvent être mise à disposition. Les RPE doivent se rapprocher de la municipalité.

2- Quelle est la capacité d'accueil du public pour la salle d'Alcide d'Orbigny ? Impossibilité de faire des fêtes d'école ?
La salle ne peut accueillir que 289 personnes. Les fêtes d'école ne peuvent plus se faire uniquement à l'intérieur de cette salle.

3- Est-ce que le personnel communal pourrait prendre en charge l'entretien des petits vélos de la maternelle ?
Non, car le matériel doit être vérifié et réparé par un organisme prévu à cet effet.

4- Les enfants ont-ils la possibilité de faire leurs devoirs en garderie ?
Oui, seulement à partir de 18h et de manière autonome.

5- Serait-il possible de faire une campagne anti-tabac aux alentours de l'école ?
Il faut se rapprocher de la municipalité.

Secrétaire de séance : Anne Maury

Signature



Président du conseil d'école : Laetitia Gonçalves

Signature

